

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du jeudi 6 novembre 2025

Délibération n°153_251106

Approbation du Schéma Directeur Cyclable et modes actifs de la Commune de Saint-Louis – Phase 1.

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 novembre à dix-huit heures, sur convocation individuelle en date du 31 octobre 2025, dématérialisée et affranchie le 31 octobre 2025, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint-Louis se sont réunis à la salle d'honneur Simone VEIL sous la présidence de Madame M'DOIHOMA Juliana, Maire.

Conseillers			
Présents	Absents représentés		Absents
	Absents	Procuration donnée à	
Mme Juliana M'DOIHOMA ⁷ M. Sylvain ARTHEMISE Mme Yannicke SEVERIN Mme Gaëlle MOUNIAMA COUPAN M. Imran HATTEEA ³ Mme Dominique Manuela AMAZINGOI-RIVIERE M. Jérémy TURPIN Mme Marie Ludivine IMACHE M. René Claude MARIMOUTOU Mme Marie Julie DIJOUX ⁴ M. Jean Michel FLORENCY ^{2,4} Mme Marie Françoise GASTRIN M. Romain GIGANT ² Mme Marie Corinne ROCHEFEUILLE ⁶ Mme Marie Joëlle JOVET M. Mickaël Gérard CHAMAND ¹ Mme Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY ³ M. Bruno BEAUVAL ⁵ Mme Claudie TECHER Mme Camille CLAIN Mme Linda MANENT Mme Stéphanie JONAS-SOORIAH ³ M. Georges Marie NAZE M. Brice GOKALSING-POUPIA Mme Agnès DORESSAMY TAYLLAMIN Mme Eliana Marie Eloïse NARCISSE M. Alix GALBOIS	M. Jean Hugues GERARD M. Thibaud CHANE WOON MING M. Hanif RIAZE	M. Sylvain ARTHEMISE Mme Linda MANENT M. Imran HATTEEA	M. Jean François PAYET M. Eric FONTAINE M. Bernard MARIMOUTOU M. Jean Pascal MANGUE M. Claude Henri HOARAU Mme Marie Ida HAMOT-RICHAUVET M. Roger Marie Joël ARTHEMISE M. Philippe RANGAMA Mme Sitina Sophie SOUMAÏLA M. Olivier LAMBERT Mme Florence HOARAU-ROUGEMONT Mme Brigitte PAYET M. Louis Bertrand GRONDIN M. Cyrille HAMILCARO Mme Raïssa MAILLOT

¹N'a pas pris part à la présentation et au vote des délibérations n°167 à 168 et s'est retiré de la salle des délibérations en amont

²N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°170 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

³N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°171 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁴N'ont pas pris part à la présentation. N'ont pas pris acte de la délibération n°172. N'ont pas pris part au vote de la délibération n°173 et se sont retirés de la salle des délibérations en amont

⁵A quitté momentanément la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de la délibération n°173

⁶N'a pas pris part à la présentation. N'a pas pris acte de la délibération n°174 et s'est retirée de la salle des délibérations en amont

⁷N'a pas pris part au vote de la délibération n°179. Se retire de la salle et a fait désigner par le Conseil municipal le président de séance pour le vote de cette affaire. Monsieur Sylvain ARTHEMISE prend la présidence pour la mise aux voix de l'affaire

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-LOUIS
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Romain GIGANT a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire

	Conseillers présents	Conseillers absents et représentés	Conseillers absents de la salle lors du vote	Conseillers n'ayant pas pris part au vote	Nombre de votants		
					Pour	Contre	Abst
Pour les délibérations n°142 à 166	27	3	15	0	30	0	0
Pour les délibérations n°167 à 168	26 ^A	3	16	0	29	0	0
Pour la délibération n°169	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°170	25 ^B	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°171	24 ^C	2	19	0	Prend acte		
Pour la délibération n°172	25 ^D	3	17	0	Prend acte		
Pour la délibération n°173	24 ^E	3	18	0	27	0	0
Pour la délibération n°174	26 ^F	3	16	0	Prend acte		
Pour la délibération n°175 à 178	27	3	15	0	30	0	0
Pour la délibération n°179	26 ^G	3	16	0	29	0	0

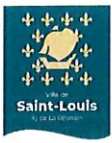
Conformément à l'article L2131-11 du CGCT aménageant les règles de calcul de quorum dans les assemblées délibérantes pour en décompter les élus soumis aux obligations de départ, le quorum est abaissé pour les délibérations identifiées.

- ^A Monsieur Mickael CHAMAND n'était pas présent dans la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote des délibérations n°167 à 168
- ^B Messieurs Jean-Michel FLORENCY et Romain GIGANT n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°170
- ^C Mesdames Flora AUGUSTINE-ETCHEVERRY et Stéphanie JONAS-SOORIAH, monsieur Imran HATTEEA n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°171.
- ^D Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°172
- ^E Madame Julie DIJOUX et Monsieur Jean-Michel FLORENCY n'étaient pas présents dans la salle des délibérations, n'ont pas pris part au débat et n'ont pas pris acte de cette délibération n°173
- ^F Madame Corinne ROCHEFEUILLE n'était pas présente dans la salle des délibérations, n'a pas pris part au débat et n'a pas pris acte de cette délibération n°174
- ^G Madame Juliana M'DOIHOMA a quitté la salle des délibérations et n'a pas pris part au vote de cette délibération n°179. Monsieur Sylvain ARTHEMISE a assuré la présidence.

Madame le Maire certifie qu'un extrait de délibération ci-contre a été affiché en Mairie de Saint-Louis et publié sur le site de la mairie.

La Maire,



 <i>Ville de passion!</i>	Conseil municipal - Séance du 6 novembre 2025 Délibération n°153_251106	Pôle Développement Territorial Durable
	Approbation du Schéma Directeur Cyclable et modes actifs de la Commune de Saint-Louis – Phase 1	Direction de l'Aménagement et Urbanisme

I – RAPPORT DE PRESENTATION

Exposé des motifs :

La Maire informe l'assemblée que la Commune a lancé en date du 20 juillet 2023 une étude de faisabilité pour la réalisation d'un schéma directeur cyclable sur son territoire.

Cette étude doit permettre la réalisation d'un plan d'actions permettant le développement des mobilités douces par étape.

Les enjeux sont à la fois de réduire l'empreinte carbone en créant les conditions favorables au développement des mobilités douces, de « sortir de la logique du tout voiture » et répondre à une demande de la population de disposer de voies sécurisées pour la pratique du vélo.

L'objectif de cette étude est de :

- Construire une stratégie d'aménagement du réseau cyclable,
- Identifier les possibilités de développement d'infrastructures cyclables sécurisées et continues,
- Faciliter la pratique cyclable pour les liaisons entre les principales polarités du territoire et inciter à la pratique du vélo au quotidien,
- Promouvoir l'usage du vélo en informant et sensibilisant l'ensemble des habitants,
- Définir une stratégie politique de développement de l'usage des modes doux visant un rééquilibrage modal en limitant l'usage de la voiture individuelle.

Le bureau d'étude en charge de ce dossier est le BET INGEROP CONSEIL et INGENIERIE.
Le montant de l'étude est de 37 250 € HT avec un cofinancement de l'ADEME à hauteur de 26 075 € HT,

Le déroulé de l'étude :

MISSION ETUDE URBANISME ET AMENAGEMENT	
PHASE 1	Analyse, questionnaire, définition de plusieurs scénarios
PHASE 2	Élaboration du schéma, chiffrage du plan d'actions, phasage des aménagements
PHASE 3	Plan de communication

Contexte et enjeux pour Saint-Louis et la Rivière :

L'enquête menée auprès des habitants dans la phase 1 de l'étude, a permis de montrer que la non-pratique actuelle du vélo s'expliquerait par un manque d'aménagement cyclable sécurisé. En effet, en termes de ressenti, 91% déplorent l'insécurité des infrastructures (53% des cyclistes ne se sentent pas du tout en sécurité).

Les attentes exprimées sont les suivantes :

- L'aménagement de pistes cyclables ou de zones cyclables sécurisées
- La mise à disposition de vélo électrique pour les usagers.
- La refonte qualitative des passages piétons et des trottoirs.

Le plan d'action du schéma directeur s'articule autour de 4 axes majeurs. Il pourra être adapté aux besoins et selon les priorités définies et les capacités financières de la collectivité.

Axe 1 – Aménager des infrastructures modes doux sur le territoire

Action 1.1 : Aménager des zones 30 autour des établissements scolaires

Action 1.2 : Aménager des infrastructures modes doux sécurisés

Action 1.3 : Développer des itinéraires modes doux sur les sentiers existants

Action 1.4 : Déployer ou optimiser la position des stationnements vélo

Action 1.5 : Jalonner les itinéraires

Axe 2 – Développer les services autour du vélo

Action 2.1 : Déployer des systèmes d'acquisition vélo (aide financière, location)

Action 2.2 : Accompagner le développement de la filière économique vélo (café vélo, garage à vélo, métiers).

Axe 3 – Promouvoir, sensibiliser et communiquer sur les pratiques vélo

Action 3.1 : Accompagner l'apprentissage vélo dès le plus jeune âge

Action 3.2 : Eduquer sur les bonnes pratiques vélos chez les automobilistes

Action 3.3 : Développer des campagnes de communication thématiques

Action 3.4 : Organiser des événements (sorties vélos, atelier de réparation,)

Axe 4 – Piloter et mettre en œuvre le schéma directeur mode doux

Action 4.1 : Assurer le suivi et la coordination des actions du schéma

Action 4.2 : Définir une stratégie d'acquisition foncière

Action 4.3 : Assurer le suivi des appels à projets sur les financements vélos

Cette étude a permis à la Commune d'être lauréate de l'Appel à projets AVELO 3 au mois d'avril 2024. Ainsi, la collectivité a pu bénéficier d'un appui financier pour un poste de chargé de mission vélo.

Par ailleurs, il est à noter que certains projets sont d'ores et déjà en phase opérationnelle (la voie verte entre l'avenue Raymond Verges et Trois Ravines, la réhabilitation de l'ancien pont CFR en entrée de ville, la réalisation d'une passerelle entre le chemin Kervéguen et Plateau des Goyaves sur la ravine la Ouette) et permettent de concrétiser la première phase de court terme du schéma directeur cyclable.

Pour réaliser son plan d'actions, la Commune fera appel, aux fonds de mobilité active ainsi qu'au Fonds Européen de Développement Régional et candidatera aux appels à projets susceptibles de permettre la réalisation des aménagements. Cette approche permettra de développer les phases ultérieures du schéma directeur, en particulier la phase à moyen-long terme qu'il conviendra d'approfondir dans le cadre d'une concertation élargie.

II – DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'intérêt pour la collectivité de poursuivre la recherche de financement dans une logique d'optimisation des finances communales

Sur proposition de la Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

Article 1 – D'approuver le schéma directeur cyclable – phase 1 court terme

Article 2 – D'informer que ce schéma est susceptible d'être ajusté en fonction des crédits disponibles et des choix stratégiques d'aménagements.

Article 3 – D'autoriser Mme le Maire à solliciter les demandes de financements permettant la mise en œuvre opérationnelle du schéma directeur cyclable, selon un plan pluri annuel d'investissement qui sera décliné en fonction des subventions obtenues et des capacités financières de la Commune.

Article 4 – D'autoriser Mme le Maire ou l'élu.e délégué.e à signer les actes à intervenir.

Vote : 30 pour

La Maire,



**Le présent document est certifié exécutoire
Etant transmis en Sous-Préfecture le
Et publié le**